

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Véhicule complet / complété réceptionnés par type en petites séries nationales

Année de production : 2023

Numéro de production dans l'année : 0071

Je soussigné : François Ligier certifie par la présente que le véhicule :

0.1. Marque : LIGIER PROFESSIONAL

0.2. Type : JS48N1EA8

Variante : G1

Version : 51

0.2.1. Descriptions commerciales : PULSE 4

0.4. Catégorie : N1

0.5. Nom et adresse du constructeur du véhicule :

Ligier Group - 105, route d'Hauterive - 03200 Abrest

0.6. Emplacement des plaques réglementaires : R, (r/o), x1369, y457, z646

Numéro d'identification du véhicule : VJRA8G151V2230071

Emplacement du numéro d'identification du véhicule sur le châssis : R, (r/o), x435, y533, z310

est conforme à tous égards au type complet / complété décrit dans la réception nationale par type de petites séries numérotées :

Numéro de réception nationale par type de petites séries : e2*KS07/46*0088*08 :

Date : le 27/04/2023

Le véhicule peut être immatriculé dans les Etats membres dans lesquels la conduite est à droite / à gauche et qui utilisent les unités métriques / impériales pour le tachymètre.

A Abrest, le 29/08/2023



Données nécessaires à l'immatriculation en France

Président Directeur Général

(D.1)	Marque	LIGIER PROFESSIONAL
(D.2)	Type, Variante, Version	JS48N1EA8G151
(D.2.1)	Code national d'identification du type	N10LGPCT0007991
(D.3)	Dénomination commerciale	PULSE 4
(E)	Numéro d'identification du véhicule	VJRA8G151V2230071
(F.1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	1255 kg
(F.2)	Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'Etat	1255 kg
(F.3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat	1530 kg
(G)	Masse du véhicule en service (G1 + 75)	762 kg
(G.1)	Poids à vide national	687 kg
(J)	Catégorie du véhicule (CE)	N1
(J.1)	Genre national	CTTE
(J.2)	Carrosserie (CE)	BE 02
(J.3)	Carrosserie (désignation nationale)	PLATEAU
(K)	Numéro de la réception par type	e2*KS07/46*0088*08
(P.1)	Cylindrée	-
(P.2)	Puissance nette maximale	8.1 Kw
(P.3)	Source d'énergie	EL
(P.6)	Puissance administrative	2
(S.1)	Nombre de places assises, y compris celle du conducteur	2
(S.2)	Nombre de places debout (le cas échéant)	0
(U.1)	Niveau sonore à l'arrêt	NA dB(A)
(U.2)	Vitesse du moteur	tours par mn-1
(V7)	C02	g/km
(V.9)	Indication de la classe environnementale	
(Z.1)	Mention 1	
(Z.2)	Mention 2	
(Z.3)	Mention 3	
(Z.4)	Mention 4	

C E R T I F I C A T D E C O N F O R M I T É C E

VÉHICULES COMPLETS RÉCEPTIONNÉS PAR TYPE EN PETITES SÉRIES

Année : 2023	Numéro séquentiel : 0071
--------------	--------------------------

SCAN OK

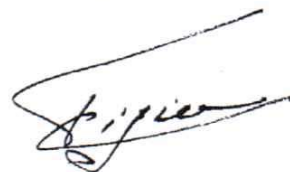
Le soussigné, François Ligier, Président Directeur Général, certifie par la présente que le véhicule :

- 0.1. Marque : LIGIER PROFESSIONAL
- 0.2. Type : JS48N1EA8
 - Variant : G1
 - Version : 21
- 0.2.1. Appellation commercial : PULSE 4
- 0.2.3. Identifiants (le cas échéant)
 - 0.2.3.1. Identifiant de la famille d'interpolation : IP-JS48N1_2-VJR-1
 - 0.2.3.2. Identifiants de la famille ATCT : NA
 - 0.2.3.3. Identifiants de la famille PEMS : NA
 - 0.2.3.4. Identifiant de la famille de résistance à l'avancement sur route : Forfaitaire
 - 0.2.3.5. Identifiant de la famille de matrices de résistance à l'avancement sur route (le cas échéant) : NA
 - 0.2.3.6. Identifiant de la famille de systèmes à régénération périodique : NA
 - 0.2.3.7. Identifiant de la famille d'essais d'émissions par évaporation : NA
- 0.4. Catégorie de véhicule : N1
- 0.5. Raison sociale et adresse du constructeur : Ligier Group - 105, route d'Hauterive - 03200 Abrest
- 0.6. Emplacement de la ou des plaques réglementaires du constructeur : X1369mm/Y457mm/Z646mm, riveté
Emplacement du numéro d'identification du véhicule : X435mm/Y533mm/Z310mm
- 0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) : NA
- 0.10. Numéro d'identification du véhicule : VJRA8G151V2230071

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e2*KS07/46*0088*02 délivrée 18/05/2021 et peut-être immatriculé à titre permanent dans les États membres dans lesquels la conduite est à droite et qui utilisent les unités métriques pour le compteur de vitesse et les unités métriques pour le compteur kilométrique.

Abrest le : 08/09/2023

François Ligier



VÉHICULES COMPLETS RÉCEPTIONNÉS PAR TYPE EN PETITES SÉRIES

1.	Nombre d'essieux : 2 et de roues : 4	36.	Connexions pour le freinage de la remorque: NA
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées : 0	37.	Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque: NA
3.	Essieux moteurs : 1, avant	38.	Code de la carrosserie: BE 02
4.	Empattement (mm) : 2400	40.	Couleur du véhicule : -
4.1.	Écartement des essieux: NA	41.	Nombre et configuration des portes : 0
5.	Longueur (mm) : 3625	42.	Nombre de places assises : 2
6.	Largeur (mm) : 1525	44.	Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage : E13*55R01/07*4461*00
7.	Hauteur (mm) : 1812	45.1.	Valeurs caractéristiques : D : 2.28kN / S : 27.5kg
8.	Avancée de la sellette d'attelage pour tracteur routier (maximum et minimum): NA	46.	Niveau sonore
9.	Distance entre l'extrémité avant du véhicule et le centre du dispositif d'attelage (mm) :		À l'arrêt: NA
11.	Longueur de la zone de chargement: NA		En marche : 65.3 dB(A)
13.	Masse en ordre de marche (kg) : 762	47.	Niveau des émissions d'échappement :
13.1.	Répartition de cette masse entre les essieux (kg) :	47.1.	Paramètres pour les essais d'émissions de Vind
	1. 387	47.1.1.	Masse d'essai : 1022g
	2. 375	47.1.2.	Surface frontale : NA
13.2.	Masse réelle du véhicule (kg) : 832	47.1.3.	Coefficients de résistance à l'avancement sur route
14.	Masse en ordre de marche du véhicule de base: NA	47.1.3.0.	f0, N : 143,1
16.	Masse maximale techniquement	47.1.3.1.	f1, N/(km/h) : 0
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) : 1255	47.1.3.2.	f2, N/(km/h) ² : 0,05219
16.2.	Masse maximale techniquement admissible sur chaque essieu (kg) :	47.2.	Cycle de conduite
	1. 874	47.2.1.	Classe de cycle de conduite: 3a
	2. 874	47.2.2.	Facteur de réajustement de la vitesse (fdsc) : Calcul non pertinent
16.4.	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble (kg) : 1530	47.2.3.	Vitesse limitée: non
18.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de :	48.	Émissions d'échappement :
18.1.	Remorque à timon d'attelage (kg) : 275		Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicables : Règlement (CE) 715/2007*2018/1832 : Non applicable
18.2.	Semi-remorque (kg) : NA	48.1.	Valeur corrigée du coefficient d'absorption des fumées:
18.3.	Remorque à essieu central (kg) : 275	48.2.	Valeurs RDE maximales déclarées
18.4.	Remorque non freinée (kg) : 275		Parcours RDE total:
19.	Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage (kg) : 28		NOx: NA
20.	Constructeur du moteur : ABM		Particules : NA
21.	Code du moteur inscrit sur le moteur : DLGF 112200-4		Partie urbaine du parcours RDE:
22.	Principe de fonctionnement : Electrique asynchrone		NOx: NA
23.	Electrique pur : Oui		Particules : NA
23.1.	Classe de véhicule électrique : VHE-RE	49.	Émissions de CO2/consommation de carburant/consommation d'énergie électrique
24.	Nombre et disposition des cylindres: N/A		2. Consommation d'énergie électrique : 103 Wh/km
25.	Cylindrée du moteur: N/A		Autonomie en mode électrique : 194 km
26.	Carburant: N/A		3. Véhicule équipé d'éco-innovations: non
27.	Puissance maximale		5. Véhicules électriques purs et véhicules électriques hybrides rechargeables de l'extérieur selon le règlement (UE) 2017/1151
27.2.	Puissance horaire maximale : 8.1 kW		5.1. Véhicules électriques purs
27.3.	Puissance nette maximale : 8.1 kW		Consommation d'énergie électrique : 103 Wh/km
27.4.	Puissance maximale sur 30 minutes : 8.1 kW		Autonomie en mode électrique : 194 km
28.	Boîte de vitesse : Automatique		Autonomie en mode électrique en ville : 185 km
28.1.1.	Rapport de transmission finale : 0.081	50.	Réceptionné par type selon les prescriptions en matière de conception applicables pour le transport de marchandises dangereuses : non
29.	Vitesse maximum : 45 km/h	51.	Véhicules à usage spécial : NA
30.	Voie des essieux (mm):	52.	Remarque :
	1 : 1308		Numéro CNIT : N10LGPCT0007991
	2 : 1309		
35.	Combinaison pneumatique monté/roue/classe d'efficacité énergétique des coefficients de résistance au roulement (CRR) et catégorie de pneumatique utilisée pour la détermination des émissions de CO2 : 165/70R13 C1 NORMAL		

VÉHICULES COMPLETS RÉCEPTIONNÉS PAR TYPE EN PETITES SÉRIES

Année : 2023

Numéro séquentiel : 0071

Le soussigné, François Ligier, Président Directeur Général, certifie par la présente que le véhicule :

- 0.1. Marque : LIGIER PROFESSIONAL
- 0.2. Type : JS48N1EA8
 - Variant : G1
 - Version : 21
- 0.2.1. Appellation commercial : PULSE 4
- 0.2.3. Identifiants (le cas échéant)
 - 0.2.3.1. Identifiant de la famille d'interpolation : IP-JS48N1_2-VJR-1
 - 0.2.3.2. Identifiants de la famille ATCT : NA
 - 0.2.3.3. Identifiants de la famille PEMS : NA
 - 0.2.3.4. Identifiant de la famille de résistance à l'avancement sur route : Forfaitaire
 - 0.2.3.5. Identifiant de la famille de matrices de résistance à l'avancement sur route (le cas échéant) : NA
 - 0.2.3.6. Identifiant de la famille de systèmes à régénération périodique : NA
 - 0.2.3.7. Identifiant de la famille d'essais d'émissions par évaporation : NA
- 0.4. Catégorie de véhicule : N1
- 0.5. Raison sociale et adresse du constructeur : Ligier Group - 105, route d'Hauterive - 03200 Abrest
- 0.6. Emplacement de la ou des plaques réglementaires du constructeur : X1369mm/Y457mm/Z646mm, riveté
Emplacement du numéro d'identification du véhicule : X435mm/Y533mm/Z310mm
- 0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) : NA
- 0.10. Numéro d'identification du véhicule : VJRA8G151V2230071

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e2*KS07/46*0088*02 délivrée 18/05/2021 et peut-être immatriculé à titre permanent dans les États membres dans lesquels la conduite est à droite et qui utilisent les unités métriques pour le compteur de vitesse et les unités métriques pour le compteur kilométrique.

Abrest le : 08/09/2023

François Ligier



VÉHICULES COMPLETS RÉCEPTIONNÉS PAR TYPE EN PETITES SÉRIES

1.	Nombre d'essieux : 2 et de roues : 4	36.	Connexions pour le freinage de la remorque: NA
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées : 0	37.	Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque: NA
3.	Essieux moteurs : 1, avant	38.	Code de la carrosserie: BA03
4.	Empattement (mm) : 2400	40.	Couleur du véhicule : -
4.1.	Écartement des essieux: NA	41.	Nombre et configuration des portes :
5.	Longueur (mm) : 3625	42.	Nombre de places assises : 2
6.	Largeur (mm) : 1525	44.	Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage :
7.	Hauteur (mm) : 1812	45.1.	Valeurs caractéristiques : D : 2.28kN / S : 27.5kg
8.	Avancée de la sellette d'attelage pour tracteur routier (maximum et minimum): NA	46.	Niveau sonore
9.	Distance entre l'extrémité avant du véhicule et le centre du dispositif d'attelage (mm) :		À l'arrêt:
11.	Longueur de la zone de chargement: NA		En marche : 65.3 dB(A)
13.	Masse en ordre de marche (kg) : 710	47.	Niveau des émissions d'échappement :
13.1.	Répartition de cette masse entre les essieux (kg) :	47.1.	Paramètres pour les essais d'émissions de Vind
	1. 381	47.1.1.	Masse d'essai : 971g
	2. 330	47.1.2.	Surface frontale : NA
13.2.	Masse réelle du véhicule (kg) : 808	47.1.3.	Coefficients de résistance à l'avancement sur route
14.	Masse en ordre de marche du véhicule de base: NA	47.1.3.0.	f0, N : 135,9
16.	Masse maximale techniquement	47.1.3.1.	f1, N/(km/h) : 0
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) : 1203	47.1.3.2.	f2, N/(km/h) ² : 0,05431
16.2.	Masse maximale techniquement admissible sur chaque essieu (kg) :	47.2.	Cycle de conduite
	1. 874	47.2.1.	Classe de cycle de conduite: 3a
	2. 874	47.2.2.	Facteur de réajustement de la vitesse (fdsc) : Calcul non pertinent
16.4.	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble (kg) : 1478	47.2.3.	Vitesse limitée: non
18.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de :	48.	Émissions d'échappement :
18.1.	Remorque à timon d'attelage (kg) : 275		Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicables : Règlement (CE) 715/2007*2018/1832 : Non applicable
18.2.	Semi-remorque (kg) : NA	48.1.	Valeur corrigée du coefficient d'absorption des fumées:
18.3.	Remorque à essieu central (kg) : 275	48.2.	Valeurs RDE maximales déclarées
18.4.	Remorque non freinée (kg) : 275		Parcours RDE total:
19.	Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage (kg) : 27		NOx: NA
20.	Constructeur du moteur : ABM		Particules : NA
21.	Code du moteur inscrit sur le moteur : DLGF 112200-4		Partie urbaine du parcours RDE:
22.	Principe de fonctionnement : Electrique asynchrone		NOx: NA
23.	Electrique pur : Oui		Particules : NA
23.1.	Classe de véhicule électrique : VHE-RE	49.	Émissions de CO2/consommation de carburant/consommation d'énergie électrique
24.	Nombre et disposition des cylindres: N/A		2. Consommation d'énergie électrique : 115 Wh/km
25.	Cylindrée du moteur: N/A		Autonomie en mode électrique : 106 km
26.	Carburant: N/A		3. Véhicule équipé d'éco-innovations: non
27.	Puissance maximale		5. Véhicules électriques purs et véhicules électriques hybrides rechargeables de l'extérieur selon le règlement (UE) 2017/1151
27.2.	Puissance horaire maximale : 8.1 kW		5.1. Véhicules électriques purs
27.3.	Puissance nette maximale : 8.1 kW		Consommation d'énergie électrique : 115 Wh/km
27.4.	Puissance maximale sur 30 minutes : 8.1 kW		Autonomie en mode électrique : 106 km
28.	Boîte de vitesse :		Autonomie en mode électrique en ville : 103 km
28.1.1.	Rapport de transmission finale : 0.081	50.	Réceptionné par type selon les prescriptions en matière de conception applicables pour le transport de marchandises dangereuses : non
29.	Vitesse maximum : 45 km/h	51.	Véhicules à usage spécial : NA
30.	Voie des essieux (mm):	52.	Remarque :
	1 : 1308		Numéro CNIT : N10LGPCT000M679
	2 : 1309		
35.	Combinaison pneumatique monté/roue/classe d'efficacité énergétique des coefficients de résistance au roulement (CRR) et catégorie de pneumatique utilisée pour la détermination des émissions de CO2 : 165/70R13		